

*Seignelay,
notre
village*

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Juillet, Août, Septembre 2024

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jedi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

courriel : mairie.seignelay@orange.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



Seignelay, Notre village

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au :
06 10 64 34 34

**Carte Nationale d'Identité et
Passeports sur RDV:**
www.seignelay.fr
www.ants.gouv.fr



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr



Chères Seigneloises, chers Seignelois,

C'est l'heure de la rentrée après un été particulièrement pluvieux.

Ces épisodes de pluies violentes, qui devraient se répéter dans les années à venir, nous amènent à réfléchir sur nos réseaux d'eau pluviale et d'assainissement. Des débordements réguliers provoquent de nombreux désagréments pour certains de nos habitants. C'est pour cela que nous avons décidé par le biais de la Communauté de Communes de réaliser un diagnostic assainissement et à l'initiative de la commune une recherche d'eaux parasites (eaux provenant de réseaux privés d'eau pluviale qui se déversent dans le réseau d'assainissement non dimensionné pour cela).

De plus nous étudions avec le biais de notre prestataire SAUR des solutions qui permettraient d'alléger les parties du réseaux les plus sollicitées par le biais de bypass (déviation) notamment dans l'Avenue Colbert.

La rentrée, c'est aussi le moment des feuilles d'impôts et particulièrement pour la commune celle de la taxe foncière. Cela me permet de vous rappeler que la taxe communale n'a pas augmenté depuis 13 ans. Nous essayons de faire au mieux avec l'argent qui nous est confié tout en essayant de maintenir une attractivité par le biais des investissements. Nous espérons pouvoir continuer cette politique qui dépend également des subventions délivrées par les collectivités supra-communales et l'État.

La rentrée c'est également le moment des inscriptions dans nos diverses associations, sportives ou culturelles. N'hésitez pas à les découvrir, la majorité propose des périodes d'essai. Ceci est souvent utilisé par les enfants mais cela peut aussi l'être pour les adultes car il n'est jamais trop tard pour débuter une activité sportive ou culturelle.

Au nom du conseil municipal je vous souhaite une belle rentrée 2024.

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Vice-Président CCSA

Retrouvez nous sur
APP' CAMPAGNOL

Alertes, Actualités & Événements



- 1 **Téléchargez l'application « Campagnol »** sur Apple Store ou Google Play
- 2 **Sélectionnez votre département et votre commune**
- 3 **Consultez les actualités et l'agenda** et recevez une notification à chaque publication
- 4 **Suivez d'autres structures (association, école...)** à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT

Aucune donnée collectée
Sans inscription, ni géolocalisation



campagnol.fr

PERMIS DE LOUER – Rappel du dispositif



Depuis le 1^{er} septembre 2022, la Mairie de Seignelay a mis en place le « Permis de louer » pour l'ensemble des logements mis en location sur la commune.

C'est le gage pour le locataire que son logement remplit les critères de salubrité et de sécurité qui lui sont dus.

Si vous êtes propriétaire bailleur :

Vous avez l'obligation de déposer une demande d'autorisation préalable de permis de louer avant de mettre votre bien en location.

En l'absence de permis de louer, pas de location possible.

En utilisant le formulaire CERFA n° 15652*01 téléchargeable sur le site de la Mairie www.seignelay.fr

En annexant un dossier de diagnostic technique complet (DDT)

Une visite du logement est programmée. A l'issue, la Mairie vous adressera un permis de louer sans réserve, un permis à durée limitée avec réserves lorsque des travaux sont nécessaires ou un refus.

Si le logement est décent, l'autorisation accordée **est valable deux ans**. Passé ce délai, celle-ci doit être renouvelée à chaque mise en location avec un nouveau locataire.

Cette autorisation doit être remise à votre locataire avec son bail.

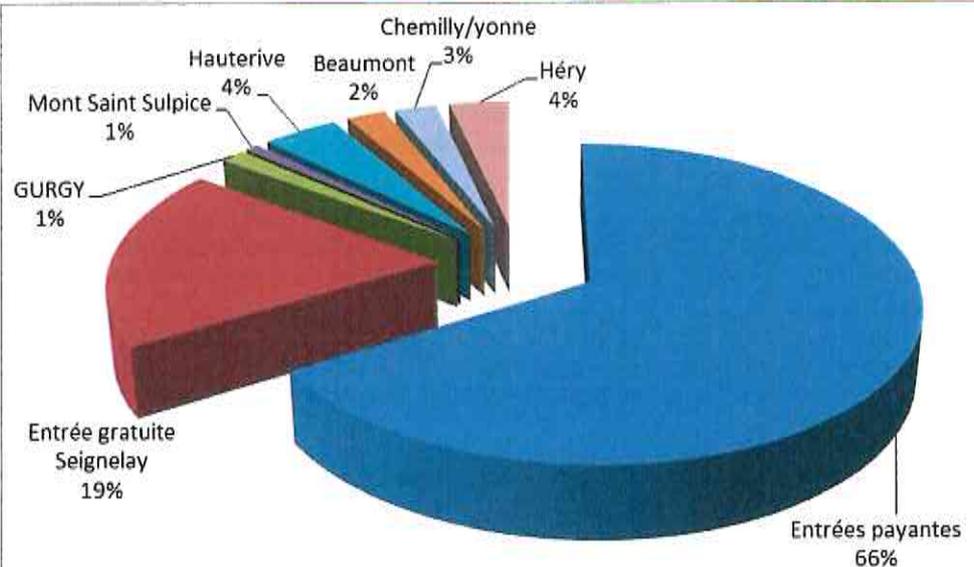
Si vous passez outre l'autorisation préalable de louer ou si vous ne faites pas les travaux recommandés lors de la visite, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € (15 000 € en cas de récidive). Si vous louez malgré un refus, l'amende peut aller jusqu'à 5 000 €.

Si vous êtes locataire :

Vous occupez un logement en location postérieurement au 1^{er} septembre 2022. Votre propriétaire vous a remis une copie du Permis de louer qui lui a été accordé joint à votre bail. Si ce n'est pas le cas, demandez-lui de vous le fournir ou demandez à la Mairie de vérifier que le permis de louer a été accordé et sa date de validité.

FREQUENTATION DE LA PISCINE MUNICIPALE 2024

Cet été, la piscine a connu un franc succès, nous avons enregistré 4200 entrées contre 2800 entrées en 2023.



Conseil municipal en date du 4 juillet

Abrogation de la délibération « indemnité de fonction » :

La délibération du 23 mai 2024 est retirée, ne respectant pas l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L 2122-18 et L 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par l'article L 21-23-24 ». Et de plus elle devait être complétée par un tableau annexe (en application de l'article L 2123-20-1 du CGCT, « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant les indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »).

Election d'une 5^{ème} adjointe et d'une conseillère déléguée vu l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « il y a dans chaque commune, un maire et plusieurs adjoints élus par les membres du conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal » ;

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Seignelay étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Considérant que le poste de 3^{ème} adjoint est devenu vacant suite à la démission d'une adjointe, M le maire propose Mme TISON comme 3^{ème} adjointe chargée de la maison de l'enfance et Mme DANCIN en tant que conseillère déléguée chargée des écoles.

Attribution des subventions aux associations :

Commission sports : US football : 2 000 €, US tennis : 2 300 €, US basket : 3 000 €, TCS89 Trainee cul surprise : 1 300 €, Association gym volontaire : 250 €, Société de chasse : 900 €,

Commission animation : propositions Club Colbert : pas de dossier, Amis des orgues St Martial : pas de demande de subvention, Amicale des sapeurs-pompiers : 800 €, Fnaca : pas de dossier, Association d'aide aux personnes âgées du canton : 350 €, Admr Héry : 150 €, Association de sophrologie : pas de dossier, La valise agitée : 500 € sous condition d'1 prestation pour la commune, La récré des parents : 1 000 €

Autres : propositions : Coopérative école primaire : pas de dossier, Coopérative école maternelle : pas de dossier, Les restos du cœur : 400 €

Commission sport : propositions : Initiation multisports de Seignelay IMS : 400 €, Association pleine forme : 300 €

Commission animation : propositions : Association Loisirs et détente de Seignelay ALDS : 2 500 €, Amicale des anciens sapeurs-pompiers : 150 €, Association culture et Voyage de Seignelay ACVS : 1 300 €, Association comité des fêtes : 2 000 €

Désaffectation d'une partie de voirie rue des Chapelains :

La commune de Seignelay est propriétaire de la voirie rue des Chapelains.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue de la cession d'une partie de la voirie, il appartient au conseil municipal de constater la désaffectation du bien et prononcer son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal. Il est proposé au conseil municipal : de constater la désaffectation d'une partie de la voirie rue des Chapelains, d'en prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal, de vendre une partie de la rue des Chapelains à Monsieur et Madame Roger HENRY.

Nomination de régisseurs (piscine) : M le maire propose de nommer

Aurore FOURNIER régisseuse titulaire, * Audrey PLANCHARD régisseuse titulaire, * Marie-Emilie DEZON régisseuse suppléant.

RIFSEEP : Révision des montants maximum d'attribution des primes aux employés.

Vente d'un logement DOMANYS : M le Maire informe le conseil municipal que l'Office de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre :

1 logement social sis logement N° 5, 2 impasse du Thureau figurant au cadastre section AC 483 d'une contenance totale de 245 m².

Construction d'un cabinet dentaire : M le maire présente au conseil municipal l'avant-projet (AVP) réalisé par notre maître d'œuvre.

Le cabinet dentaire se situera sur le lot n°9 du lotissement « les portes de Seignelay ». Il sera composé de 3 salles de soins afin d'accueillir 2 praticiens. Le stationnement sera privé et intégré à la parcelle. Le montant chiffré par notre architecte s'élève à 500 000 € H.T. l'ensemble sera financé par l'emprunt.

M le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le montant prévisionnel des travaux et l'autoriser à lancer les marchés correspondants. M MEURANT demande si la dentiste a une obligation d'achat. Oui tout sera stipulé sur l'acte notarié.

Avenant au contrat de cession du service assainissement :

Par contrat visé le 29 octobre 2009 et modifié par 2 avenants, la collectivité a confié au concessionnaire la gestion de son service public d'assainissement. Le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2024.

La collectivité est membre de la communauté de communes Serein et Armance. La communauté de communes a engagé sa modification de statuts en vue de la récupération des compétences eau et assainissement le 1^{er} janvier 2026, conformément à la loi NOTRe.

Dans cette optique, la collectivité souhaite prolonger son contrat de concession jusqu'au 31 décembre 2025 afin de permettre à la communauté de communes de s'organiser pour sa prise de compétence.

Informations diverses :

* M le maire fait part au conseil municipal qu'il a eu une demande au dernier moment pour un plan d'épandage sur notre commune. Il s'agit de boue issue de la société YOPLAIT par Véolia. Pour permettre l'épandage des boues, il faut avoir un plan d'épandage qui n'a pas été produit et également une analyse des boues absente à la demande. Un arrêté municipal va être pris afin d'interdire cet épandage.

* M le maire informe le conseil municipal que notre commune a été intégrée au nouveau zonage « France Ruralité Revitalisation » (FRR) qui succède au zonage ZRR, au 1^{er} juillet 2024. De ce fait notre commune bénéficiera d'une majoration de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état), d'une bonification pour notre France Services et permettra aux entreprises et professions libérales qui s'installeront de bénéficier d'une exonération d'impôts sur les bénéfices pendant 2 ans.

Questions diverses :

* Mme DANCIN informe le conseil municipal qu'un exercice d'évacuation de l'école, avec les pompiers, a eu lieu.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Qui peut bénéficier du service de portage de repas ? Toutes les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent bénéficier de ce service. Les personnes handicapées ou accidentées temporaires (sans conditions d'âge) peuvent également en bénéficier sous réserve de fournir un certificat médical attestant de leur incapacité à se préparer des repas.

Le service fonctionne-t-il tous les jours ? Oui. Les repas sont livrés au domicile du bénéficiaire du lundi au vendredi de 8h45 à 13 h (hors jours fériés). Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi (avec des menus différents).

Comment sont composés les menus ? Les menus sont conçus par une diététicienne agréée et élaborés selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ils répondent aux besoins nutritionnels des personnes âgées en matière d'équilibre, de qualité et de quantité.

à noter : les menus peuvent sur demande être adaptés aux régimes médicaux, sans sel ou diabétique.

Repas du midi : une entrée, un plat protidique (viande ou poisson), des légumes verts ou féculents, un fromage, un laitage et du pain. **Repas du soir :** un potage, un laitage et un fruit. La boisson n'est pas fournie.

N'y a plus qu'à réchauffer ! La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camionnette réfrigérée puis stockés dans le réfrigérateur du bénéficiaire. Chaque plat est présenté dans une barquette jetable. Le plat et sa garniture peuvent être réchauffés au bain marie, au micro-ondes, ou par tout autre moyen traditionnel à condition que la nourriture soit ôtée de la barquette. Les repas doivent être consommés rapidement après ouverture, sans rupture de froid.

Tarif : Le tarif des repas livrés est actuellement de 9 €. Il est fixé par délibération du Conseil communautaire et pourra être modifié.

Inscription et facturation : lundi et jeudi de 8h-12h et 14h -17h / le mercredi 8h15 - 12h Tél. 03 86 35 94 15

Courriel : portagerepas@cc-sereinarmance.fr **Livraison** Secteur Briennon-sur-Armançon – Seignelay : Tél. 06 78 39 51 63

RELAIS PETITE ENFANCE

Vous êtes assistante maternelle ? Le Relais Petite Enfance vous soutient dans l'exercice de votre profession :

Diffusion de vos coordonnées et/ou de vos disponibilités auprès des parents en recherche de modes d'accueil.

Informations générales sur vos droits et vos obligations professionnelles.

Accompagnement dans votre parcours professionnel : au cours de temps collectifs avec les enfants que vous accueillez, lors de rencontres et de soirées thématiques avec les professionnels de la petite enfance, dans l'organisation de la formation continue.

Vous êtes candidat à l'agrément ? Le Relais Petite Enfance vous informe sur l'accès à l'agrément et sur les métiers de la petite enfance.

Vous êtes parents ou futurs parents ? Le Relais Petite Enfance vous accompagne dans vos recherches d'accueil et vos démarches administratives :

Mise à disposition d'une liste actualisée des assistantes maternelles agréées disponibles sur le territoire.

Information sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants.

Accompagnement dans vos démarches administratives de parents employeurs (contrats de travail, fiche de paie, législation, déclarations diverses...) et information sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Invitation à des soirées d'échanges animées par des professionnels sur le thème de la petite enfance.

Et pour les enfants ? Le Relais Petite Enfance organise des temps d'animations collectives.

Partage de moments ludiques et conviviaux entre enfants dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins avec la présence rassurante d'un adulte accompagnant.

Proposition de différentes activités propices au développement (jeu, lecture, musique, motricité...).

Initiation à la vie en collectivité par une socialisation douce et progressive.

PE Les Papillons à Briennon-sur-Armançon Tél. 06 75 64 62 35 - **Courriel :** relaispetiteenfance@cc-sereinarmance.fr

DITES OUI AU COMPOST !

Service DECHETS ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes propose aux habitants du territoire de s'équiper d'un composteur (en bois) au prix unitaire réduit de 30 € pour le modèle 300 litres et 40 € pour 600 litres.

Vous pouvez contacter directement la Communauté de communes (03 86 80 50 50) pour vous procurer un bon de retrait, et ensuite récupérer votre composteur à la déchèterie de Saint-Florentin pour (paiement à réception de facture), ou bien vous présenter en Mairie.



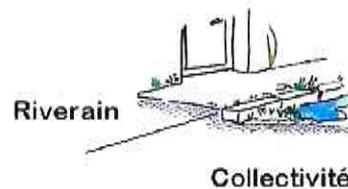
INFOS DIVERSES

Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier **interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public.**

Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.

Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.



La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques autorisés sur les trottoirs reliés au filet d'eau.



Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation. (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)

Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, **déjections**, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention.**



Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.



Divagation des animaux

Est considéré comme en état de divagation tout chien livré à son seul instinct qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, de tout instrument sonore permettant son rappel ou d'une distance dépassant 100 mètres.

Le maire est habilité au titre de son pouvoir de police à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) afin d'intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. www.service-public.fr



Stationnement gênant

Le stationnement ou l'arrêt d'un véhicule sur le trottoir ou sur un passage piéton est qualifié de "stationnement très gênant"

C'est une infraction de quatrième classe, vous risquez donc une amende forfaitaire de 135€ et cette sanction peut être accompagnée d'une immobilisation et d'une mise en fourrière du véhicule.



La Police Municipale est chargée de faire respecter le code de la route.



Article R.417-10 et R417-11



Police Municipale
03 86 35 34 47

police.municipale.stflo@orange.fr

Ramassage des encombrants

La commune proposera PROCHAINEMENT un ramassage d'encombrants destiné à toutes les personnes dans l'incapacité de se déplacer à la déchetterie.



Pour bénéficier de ce service, merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie:
03 86 47 72 83 - mairie.seignelay@orange.fr

Décorations de Noël

Comme tous les ans, nous allons bientôt débiter les ateliers décorations de Noël pour décorer la place Colbert, la halle, la devanture de l'école et les sapins répartis dans le village.



Si vous souhaitez participer, faites-le savoir auprès du secrétariat de la mairie.

Nous avons besoin de boîtes vides de toutes tailles (boîtes à chaussures, à médicaments, à gâteaux,...).

A très bientôt

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis de 10h30 à 12h et est gratuite pour tous.

Nous recherchons des bénévoles pour se joindre à l'équipe.

Les Camions du Cœur à Seignelay



La campagne d'hiver 2024-2025 approche, afin de pouvoir bénéficier de notre aide alimentaire, il faudra vous présenter muni de vos justificatifs de ressources : salaire, CAF, Pôle emploi, etc , ainsi que vos quittances de loyer, vos prélèvements de facture EDF, Gaz et Eau.

Nous vous communiquerons les dates d'inscription très prochainement.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h ET Le samedi : 9h30 à 12h.
Contact: 03 86 31 08 17

Journées France services
Du 7 au 19 octobre 2024



France services de Seignelay
Renseignements et inscriptions,
6 rue Gairolot 89260 SEIGNELAY
Téléphone : 03 86 31 08 17
Mail : france-services.seignelay@orange.fr

Les mercredis 09 et 16 octobre matin
Faire sa pré-demande en ligne pour réserver sa place d'attente

Le vendredi 11 octobre après-midi
Les fonctionnaires des sites email et Mon-espace santé

Le mercredi 16 octobre après-midi
Permanence de la Mission locale - Zocory sur la mairie

Le jeudi 17 octobre matin
Permanence d'Entrain

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Inscriptions et renseignements auprès de votre France services et sur france-services.gouv.fr

Permanences de nos partenaires:

- Mission locale (rdv au 09.70.19.89.89): les mercredis de 14h à 17h: 2 et 16 octobre, 6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre.
- Christine Kadry (rdv au 06.84.93.30.15), les jeudis de 14h à 18h 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.
- Marie-Hélène BOUARD psychologue (rdv au 07.66.09.05.36 ou <https://calendly.com/mhbouard-psy>) les mardis et vendredis
- Association ENTRAIN: les jeudis de 10h à 12h 17 octobre, 21 novembre, de 10h à 12h
- Assistante sociale du Conseil départemental (rdv à prendre à l'Unité territoriale de Migennes au 03.86.92.08.00) les mardis

Nouvelle permanence:

Tremplin 89 EPNAC, les mercredis de 9h à 12h sur RDV.
Accompagnement pour la remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA.

NOUVEAU: Certification d'identité numérique

La Mairie de Seignelay est habilitée à certifier votre identité depuis le 24 septembre 2024.

Si vous êtes muni d'une **carte nationale d'identité électronique** et que vous êtes majeur(e), vous pouvez disposer d'une identité numérique certifiée 100% dématérialisée.

Comment faire les démarches ?

Préalable requis: vous devez disposer d'une carte nationale d'identité (CNI) électronique et d'un téléphone portable compatible avec l'application France identité.

Dès lors, il vous faut :

- Télécharger l'application France Identité et créer votre compte
- Demander la certification de votre identité numérique dans l'application France Identité
- Prendre rendez-vous sur www.seignelay.fr, et vous rendre à l'espace France services, muni du QR code généré par l'application, de votre téléphone et de votre CNI

Carte Nationale d'identité
Passport
&
Certification d'identité
Numérique



CEREMONIES



Journées du Patrimoine 20, 21 et 22 septembre 2024

Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réussite de ces journées, à savoir :

- Monsieur et Madame Cazés qui ont permis aux visiteurs de découvrir l'emplacement de l'ancien château, fondé par Charles de Savoisy, ainsi que la tour qui subsiste de l'enceinte extérieure.
- Les enseignants de l'école primaire qui ont fait découvrir, aux écoliers de CM1 et CM2, l'histoire de notre village.
- A toutes celles et ceux qui ont pris le temps de découvrir notre patrimoine local.
- A la municipalité pour l'impression des documents remis aux participants.

Christian TORCHET



NOUVEAU

A compter du 4 octobre, à découvrir : **YUMMY Food truck**
Les vendredis soirs : Place Colbert

Cuisine du monde et croques gourmets pour carnivores et végétariens.

 Barbarav.yummy@gmail.com

 07.61.18.85.55

 Yummy Foodtruck

 foodtruck_yummy



LA BOUTIQUE D'EFFET MININ
 9 Avenue de la Renaissance

Jeudi: 10h à 19h Et Samedi 10h à 18h

Tél: 06 86 22 13 01
 legendrefl@wanadoo.fr

"La Feuille d'Or"

Pizzas à emporter spécialité
 pâte feuilletée

Samedi et dimanche
 à partir de 18 h
 Place Colbert à SEIGNELAY
 Tél : 06 81 17 77 09
 Fb : Pizza la feuille d'or

**Retrouvez nos artisans - commerçants de
 Seignelay sur
 www.seignelay.fr**



DRAINAGE LYMPHATIQUE MANUEL
 - Permet d'évacuer les toxines du corps.
 - Peut aider à maintenir le système immunitaire en forme en éliminant les agents pathogènes elle est en stimulant la production des cellules immunitaires.



MADEROTHERAPIE
 - Plus de cellulite.
 - Sculpte le corps.
 - Drainage.
 - Réduit les douleurs musculaires et articulaires.
 - Favoriser la relaxation.



MASSAGE CRÂNIEN ÉNERGÉTIQUE
 - Soulage le stress.
 - Réduit les migraines.
 - Améliore la digestion.
 - Combats les insomnies.



MASSAGE DU DOS
 - Consiste à calmer avec les mains par le biais de pressions stimulantes et relaxantes sur des points stratégiques du corps.
 - Accessible Aux enfants aux adultes et aux femmes enceintes.
 - Peut se pratiquer habillé ou sur peau nu à l'aide d'huiles.



MASSAGE DU VENTRE (CHI NEI TSANG)
 - Grâce à cette technique on retrouve vitalité et bien-être.
 - Issu de tradition chinoise
 - Massage abdominale des organes internes (Intestins foie pumons rate estomac pancréas...)
 - C'est technique vise à établir l'harmonie et la circulation de l'énergie (Qi) Entre vos organes est amélioré par la même nous émotion.

**UNE FOIS PAR MOIS LE JEUDI DE 14 H À 18 H
 À SEIGNELAY FRANCE SERVICE**

Artisans, Commerçants, Auto-entrepreneurs,...

Vous êtes nouveaux sur la commune, vous souhaitez promouvoir un évènement ou faire part d'un changement horaires, jours d'ouvertures,...), n'hésitez pas à venir vous présenter en mairie!

Vie Associative

Festivités du 13 juillet

au Parc de la Maison de l'Enfance organisées par le
Comité des Fêtes et
la Municipalité



L'association la récré des parents est une association à but lucratif qui a vocation d'aider financièrement et matériellement l'école de Seignelay.

La récré des parents

La vente de chocolats en novembre, la bourse aux jouets en mars et la kermesse en juin ont permis de pouvoir donner une subvention à l'école en début d'année mais aussi, au cours du deuxième semestre, de financer le voyage scolaire de deux classes de maternelle. Toutes ces actions ne sont possibles que grâce à l'implication des parents.

Si vous avez un (des) enfant(s) scolarisé(s) à l'école et souhaitez contribuer à cette dynamique, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail : larecresdesparents@hotmail.com

Nous comptons vous voir nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu le 8 octobre à 19h à la salle des associations. Nous avons besoin de nouveaux membres pour le bureau. A très vite

A l'attention de tous les habitants de Seignelay (et d'ailleurs 😊)...

La vente de chocolats « Jeff de Bruges », organisée par l'association courant octobre/novembre avec livraison avant les fêtes, vous est également ouverte alors si vous êtes intéressés ou avez besoin de précisions, contactez nous au plus vite via le mail de l'association: larecresdesparents@hotmail.com

Nous vous ferons parvenir les catalogues et bons de commandes de la boutique.

Petit détail qui a son importance, ce n'est pas plus cher qu'en boutique 😊 et vous participez à une bonne action menée pour les écoles ☺.
Merci."



US SEIGNELAY BASKET

Inscription 5 à 11 ans:

Veuillez contacter M Conches Pedro
06 60 90 86 46 - pedro.conches@orange.fr

Notre club est à la recherche de bénévoles et en particulier pour la table de marque.



L'équipe senior départementale
2023 2024.

Notre équipe sénior a fini 3ème en première phase et 1ère en deuxième phase départementale et perdue en demi-finale de la coupe de l'Yonne.



Vie Associative

JS Seignelay

Notre poule de D3 est connue !

Nous évoluerons cette saison dans le Groupe B, avec de belles affiches au menu.

*Allez viens, on est bien ! Tu recherches un club à la fois convivial et compétitif ?
L'US Seignelay est faite pour toi !*

Contact: 06 76 10 22 99 - Email : seignelay.us@lbfc-foot.fr



L'association Initiation Multisports de Seignelay (IMS) vous propose du Badminton et du Volley Ball

La Section de badminton de
l'Initiation Sports de SEIGNELAY

reprend à partir
du mardi 10 septembre
pour les jeunes (enfants âgés de 9 à 15 ans)

Les cours auront lieu
les mardis de 18h 15 à 19h15

à la salle des sports de Seignelay

Pour tous renseignements
Claude Cance : 06.62.27.14.24



La Section de VOLLEY BALL de
l'Initiation multisports de SEIGNELAY

reprend à partir
du mardi 10 septembre 2024

Section adultes

Les séances auront lieu

les mardis de 20 h 00 à 23 h 30

Possibilité de pratiquer en loisirs et/ou en compétitions



à la salle des sports de SEIGNELAY

Pour tous renseignements
Didier Lacombe : 06.50.05.94.18

ACVS

L'association culture et voyage a emmené ses adhérents découvrir la SARTHE,

Au programme: visite du château de MONTMIRAIL, d'une biscuiterie, du musée des 24h du MANS, du musée de la seconde guerre mondiale, ... Programme apprécié par les 45 personnes du groupe.

Prochainement: Dimanche 20 octobre : randonnée repas et tombola

Samedi 16 et dimanche 17 novembre : exposition

Vendredi 22 novembre: randonnée nocturne

Nouvelle association, deux Seigneloises se sont réunies afin de vous proposer:

Les P'tites Mains de Seignelay : Association de couture et de loisirs créatifs

L'association vous accueillera à partir du 9 octobre à la salle « Club Colbert » située au 7 rue Alphonse Darlot.

Jours et horaires: les lundis de 15h à 20h et les mercredis de 9h à 12h30

Coordonnées: Brigitte : 07.69.76.13.47 et Valérie 06.84.43.28.62

L'association recherche du matériel: machine à coudre (même hors service), fer à repasser, table à repasser, tissus, nappes cirées, Ciseaux, règles (droite, courbe, équerre), épingles à tête et à nourrice, aiguilles à main, mètres-ruban, feutres, crayons, papiers (toutes tailles).



Les P'tites Mains de
Seignelay

Association de loisirs créatifs

SEIGNELEY

Marché de Noël

SAMEDI 14 DECEMBRE

DE 10H à 18H

Place Colbert

Atelier de Noël
pour les enfants
de 10h à 12h

Visite du
Père Noël
vers 15h30

Vers 16h30 sous la Halle: Vin chaud,
Marrons grillés, Bûche de Noël

Artisanat, Décorations
Produits gourmands
Restauration sur place

Organisé par le Comité des fêtes et la Municipalité